



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

PREAVIS MUNICIPAL N° 04 - 2015

« Réfection du toit du collège de La Léchire »

La commission composée de Mme Vuillaume, de MM Declercq, Mielvaque, Pietu, et Rollier s'est réunie le mercredi 16 septembre à la maison de commune en présence du Syndic, Monsieur Philippe Besson et du Municipal, Monsieur Pierre-Henri Dumont. Deux autres séances de travail des membres de la commission ont suivi.

Lors de la première réunion, M. Pierre-Henri Dumont et M. Philippe Besson nous ont présenté le préavis ainsi que les données techniques en particulier celles concernant les panneaux photovoltaïques. Nous les en remercions ainsi que pour les informations complémentaires fournies ultérieurement.

Notre analyse fait apparaître les points suivants :

- L'appel d'offre est strictement identique pour les 6 sociétés contactées
- Pour la charpente, l'entreprise Schlaeppli à Cossonay a été choisie en raison de sa compétence, de sa compétitivité, de sa proximité et de l'expérience passée au sein de la commune de Penthaz
- Bien que le choix de l'installateur de panneaux photovoltaïques ne soit pas arrêté, il nous a été dit que le fabricant sera européen.
- Le toit orienté vers le sud présente des surfaces aux inclinaisons différentes ; pour des raisons techniques le choix pour la pose de ces panneaux s'est porté sur une seule inclinaison. Les surfaces recouvertes de panneaux photovoltaïques sont celles donnant sur la cour, pour une surface totale d'environ 180m²
- La production annuelle d'électricité est estimée à 28MWh pour une consommation totale des bâtiments de 100MWh. Il n'est pas souhaitable de couvrir la totalité de la consommation, sachant que l'essentiel de celle-ci est due aux deux pavillons scolaires provisoires qui sont amenés à disparaître
- Les puits de lumière situés dans la partie supérieure du toit seront conservés après remise en état.

Dans le futur, il sera important d'estimer la consommation totale du site afin de dimensionner les panneaux photovoltaïques à poser sur le nouveau bâtiment

Au vu des points relevés ci-dessus, la commission propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N° 04 - 2015 tel que présenté.

Le Rapporteur



Frédéric Declercq